

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 8 DECEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Finances,
  - Décision modificative n°2 au budget général,
- 3 - Ressources humaines,
  - Mise à jour du tableau des effectifs,
  - Régime indemnitaire : Prime d'Intéressement à la Performance Collective,
- 4 - Urbanisme - aménagement du territoire,
  - Avenant au contrat de balayage,
- 5 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,  
Finances,  
Voirie, travaux, bâtiments,  
Environnement, cimetière,  
Affaires scolaires, culture,  
Communication,  
Économies d'énergies, fêtes et cérémonies,
- 6 - *Informations et questions diverses.*

## SEANCE DU 8 DECEMBRE 2017

Le huit décembre deux-mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire.

Étaient présents : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h55), Véronique BOTTRAS, Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU (arrivée à 20h45), Élisabeth FOLLENFANT, Dominique GRASSIN, Isabelle GUILLOT, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVault, Nordine VALLAS et Sandra VELOT.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient excusées : mesdames et messieurs Lucie HERTEREAU (pouvoir à Mme Cécile CHAUVEAU) Laurent HUREAU (pouvoir à Mme Isabelle GUILLOT), Laurent TAUPIN (pouvoir à M. Alain BRIONNE), Olivier VERITE (pouvoir à Mme Elisabeth FOLLENFANT).

Étaient absents : madame Corinne PAUTONNIER et monsieur Tony CAMUS.

Secrétaire de séance : est nommé secrétaire de séance monsieur Dominique GRASSIN ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur Alain BRIONNE déclare la séance ouverte avec 11 membres présents, 14 votants.

### 1 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 novembre 2017.

*Madame Angéline FURET, secrétaire générale, rapporte la demande faite par écrit, de Monsieur Olivier VERITE, concernant son abstention lors du vote de l'indemnité du Trésorier. La modification du compte-rendu dans ce sens à été effectuée.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2017 avec la modification mentionnée ci-dessus.

### 2 - Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour. Le nouvel ordre du jour serait ainsi :

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour,
- 3 - Finances,
  - Décision modificative n°2 au budget général,
- 4 - Ressources humaines,
  - Mise à jour du tableau des effectifs,
  - Régime indemnitaire : Prime d'Intéressement à la Performance Collective,
- 5 - Location de la salle polyvalente : modification du règlement intérieur,
- 6 - Urbanisme - aménagement du territoire,
  - Avenant au contrat de balayage,
- 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions,

Finances,  
Voirie, travaux, bâtiments,  
Environnement, cimetière,  
Affaires scolaires, culture,  
Communication,  
Économies d'énergies, fêtes et cérémonies,  
8 - Informations et questions diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter à l'ordre du jour de la séance le point susmentionné.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

### 3 - Décision modificative n°2 au budget général

Madame Isabelle GUILLOT, adjointe au Maire en charge des finances, informe les membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de payer l'intervention de l'illustratrice Lucie Vandevelde pour la Bibliothèque aux comptes 6218 « personnel extérieur » et 6458 « Cotisations aux organismes sociaux ».

Cette prévision n'ayant été faite lors de l'élaboration du Budget Primitif 2017, il est proposé à présent d'approuver la décision modificative n°2, comme détaillée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
C/6288	-438,00 €
C/6218	352,00 €
C/6458	86,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Général, comme détaillée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Général 2017.

### 4a - Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, présente le tableau des effectifs :

<u>Code</u>	<u>Grade</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Poste pourvu</u>	<u>Poste non pourvu</u>	<u>Temps de travail</u>
<u>Filière Administrative</u>					
ADM001	Attaché territorial	A	1		TC
ADM002	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TC
ADM003	Adjoint administratif	C	1		TC
<u>Filière Animation</u>					
AN001	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TNC - 33,50 h
AN002	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 32,54 h
AN003	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 31,35 h
AN004	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 23,82 h
AN005	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 28,41 h
AN006	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 22,30 h
AN007	Adjoint d'animation	C	1	(disponibilité)	TNC - 20,32 h
AN008	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 13,24 h
AN009	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 17,93 h
AN010	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 16,61 h
AN011	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 12,73 h
AN012	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 12,06 h
AN013	Adjoint d'animation	C	1		TNC - 3,15 h
<u>Filière Culturelle</u>					
CULT001	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TNC - 29 h
<u>Filière Sociale</u>					
SOC001	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TNC - 33,17 h
SOC002	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		TNC - 29,00 h
<u>Filière Technique</u>					
TEC001	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		TC
TEC002	Adjoint technique	C	1		TC
TEC003	Adjoint technique	C	1		TC
TEC004	Adjoint technique	C		(disponibilité)	TNC-12,37 h

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

- modifier l'annualisation du temps de travail des agents concernés,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs de la Collectivité,
- procéder aux démarches administratives (répartition annuelle horaire pour chaque agent, déclaration de vacances de poste auprès du Centre de Gestion de la Sarthe, arrêtés individuels, etc.)

4b - Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPC)

Suite à la délibération du 17 décembre 2015 instaurant la Prime d'Intéressement à la Performance Collective (PIPES), après avis du comité technique en date du 25/11/2015, monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, présente les résultats atteints par services bénéficiaires au conseil municipal pour l'année 2017 :

<u>Services concernés</u>	<u>Objectifs à atteindre</u>	<u>Types d'indicateurs retenus</u>	<u>Atteinte de l'objectif</u>	<u>Montant proposé de la prime</u>
Scolaire et périscolaire maternelle	Mise en place d'une concertation formalisée trimestrielle avec les enseignants (1 semaine avant le conseil d'école)	L'amélioration de la gestion des ressources humaines : 4 réunions par an avec retour à la Mairie et satisfaction de l'équipe enseignante.	100%	60 € par agent
Scolaire et périscolaire élémentaire	Mise en place de jeux à la pause méridienne	L'amélioration de la performance : 4 jeux par an.	100%	60 € par agent
Technique	Nettoyage des véhicules et balayage du bourg tous les vendredis.	L'amélioration de la performance : tâches hebdomadaires.	100%	60 € par agent
Administratif	Mise en place d'une réunion de service mensuelle afin de rendre compte du conseil municipal et d'échanger.	L'amélioration de la performance : réunion mensuelle excepté en l'absence de conseil municipal.	100%	60 € par agent
Culturel	Développer et rendre accessibles et lisibles les nouveautés de la bibliothèque.	L'amélioration de la qualité du service - accueil des administrés : favoriser le prêt par nos adhérents.	100%	60 € par agent

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces résultats et est favorable au versement de la prime proposée.

Ces résultats seront ensuite transmis au comité technique et puis monsieur le Maire fixera par arrêté le montant de la prime d'intéressement à la performance collective à chaque agent concerné.

## 5 - Location de la salle polyvalente : modification du règlement intérieur et ajout d'un tarif

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un projet de modification les points suivant aux articles 1 et 5 du règlement de la salle polyvalente :

### - Article 1 : Location - Mise à disposition

La salle polyvalente de Saint Mars d'Outillé pourra être louée sur réservation aux particuliers et aux associations extérieures à la commune selon les tarifs de location établis par délibération. Elle pourra être mise à disposition des associations communales, gratuitement sur réservation sans vaisselle et avec une caution de 200 € pour le ménage.

Elle pourra être louée à des associations et particuliers qui souhaitent organiser une activité payante, à la journée (10h - 20h), sur réservation, sans vaisselle et avec une caution de 200 € pour le ménage. Cette possibilité est uniquement pour des activités culturelles et sportives (stage, séminaire, réunion...).

Les clés sont disponibles la veille de la location entre 14h et 16h et doivent être rendues au plus tard lundi matin suivant la location à 8h30 auprès du responsable.

La réservation de la salle comprend la grande salle au rez-de-chaussée, la cuisine et les sanitaires du samedi matin 10h au lundi matin 5h pour le forfait week-end et du samedi matin 10h au samedi après-midi 16h pour le forfait vin d'honneur.

La signature d'un contrat de location ou de mise à disposition défalque la commune de toute responsabilité au niveau de l'utilisation des locaux.

### - Article 5 : Types de manifestation

« La salle polyvalente pourra accueillir les manifestations suivantes : Soirée dansante, Réunion, Loto, Repas de Famille, Colloques et Collations. En règle générale, la pratique du sport n'est pas autorisée, sauf dans le cadre d'une dérogation exceptionnelle. »

Les tarifs seraient ainsi les suivants :

Location salle des Loisirs	
Cauton salle	900.00€
Cauton ménage	200.00 €
<b>Location grande salle ( sans vaisselle) pour des activités culturelles et/ou sportives</b>	
La journée	90.00 €
<b>Location grande salle ( avec cuisine, vaisselle et sanitaires)</b>	
1 vin d'honneur	90.00 €
Forfait week-end	250.00€
<u>Tarifs majorés de 50 % pour les extérieurs.</u>	
Heure ménage	30.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement de location de la salle polyvalente de Saint-Mars-d'Outillé et à décide le nouveau tarif.

## 6 - Avenant au contrat de balayage

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, informe qu'il y a lieu de formaliser la prolongation du contrat de balayage avec la Société SOLEBA pour un an (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018) aux conditions acceptées par les deux parties dans le contrat initial.

La tarification reste identique à celle de l'année 2017 majorée après avoir eu connaissance de l'indice INSEE tel qu'appliqué à ce jour.

A titre informatif le coût en 2016 était de 798.22 € TTC par intervention et de 742,50 € TTC en 2017 (-6,98%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la signature de l'avenant n°7 au contrat de balayage avec la Société SOLEBA et autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à le signer.

## 7 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

### Finances

*Arrivée de madame Cécile CHAUVEAU à 20h45.*

#### Location des cabinets de la Maison paramédicale

Conformément à la délibération 2014-037 du 28 mars 2014, monsieur le Maire a délégué pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Aussi, il est proposé qu'il puisse fixer librement les loyers de la maison paramédicale dans l'intérêt de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 1 voix contre et 14 voix pour, confirme la délégation faite à M. le Maire pour le louage des cabinets de la Maison paramédicale.

#### Numérotation des voies

Madame Isabelle GUILLOT, adjoint au Maire en charge de la numérotation des voies, informe les membres du conseil municipal que malheureusement la stagiaire pressentie pour intervenir a décliné l'offre de la Commune. Le recrutement va être relancé.

#### Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Sécurité routière route de Teloché devant le groupe scolaire : en partenariat avec le Conseil Départemental de la Sarthe (CD72), l'aménagement de la route de Teloché devant le groupe scolaire a été réétudié. Ainsi, il pourrait être fait avec un seul plateau central en gardant les terre-pleins aux extrémités et la suppression du « Stop » rue des Tilleuls pour le placer route de Teloché.
- Monument aux morts : toujours en collaboration avec le CD72, il a été envisagé d'aménager le carrefour de la place d'Armes avec du marquage. Les essais de circulations dans le cadre du futur aménagement du bourg seront l'occasion de tester également ce projet.

- Boulevard Pasteur : l'entreprise a fini les travaux. Le marquage sera fait ultérieurement pour des raisons techniques. Les plantations sur la place seront faites par le service technique municipal après la mise en place des décorations de Noël.

*Arrivée de madame Jeanine BEATRIX à 20h55*

- Décorations de Noël : elles seront installées la semaine prochaine. Monsieur Mickaël LAMENDIN a offert deux sapins à la Commune.

Courrier d'un administré signalant les problèmes de circulation de camions route de la Grassinière

Les élus débattent de la question et s'accordent pour demander à l'entreprise concernée par la circulation des camions de faire un rappel aux conducteurs de la politique de prudence sur la vitesse.

Fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, 4ème adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- Le repas de Noël des agents aura lieu le 15 décembre 2017. Il sera précédé d'une visite du centre de tri d'Arnage. Les élus y sont conviés.
- Le marché de Noël se tiendra le samedi 16 décembre 2017 de 14h à 18h. Il sera situé dans le centre du bourg (place de la pharmacie et rue Gambetta).
- Noël des écoles : dimanche 10 décembre 2017.
- Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018 à 20h à la salle polyvalente.

Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, informe le Conseil Municipal que le Bon à tirer (BAT) pour le magazine de janvier a été envoyé.

12 - Informations et questions diverses

Le délégué général de la Fondation de France a envoyé ses remerciements à la Commune pour l'aide exceptionnelle versée en faveur des victimes de l'ouragan Irma.

Le Conseil Municipal se réunira le vendredi 19 janvier 2017 à 20h

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le 1er adjoint au Maire déclare la levée de séance à 21h20.



Le Secrétaire,

D. GRASSIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Grassin', written over the printed name.